Numéro 6 du 24 février 2012

# Liste d'aptitude de B en A CAPN nº4 Inspecteur des Finances Publiques du 23 fé vrier 2012.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, cette CAP Nationale devait examiner les dossiers relatifs à la liste d'aptitude de B en A des deux filières.

Après lecture des déclarations liminaires (dont celle de F.O. ci-après), le Président de séance a rappelé le mode de mise en œuvre du dispositif fusionné.

Le principe établi au niveau de chaque administration d'origine et les dispositifs antérieurs sont donc maintenus en l'état. Qu'en sera t'il l'an prochain ? Le débat est en cours.

Le Président a précisé par ailleurs qu'un groupe de travail demandé par les organisations syndicales n'a pu se tenir en amont de cette CAP, faute de pouvoir trouver le temps en raison d'un calendrier particulièrement chargé.

Toutefois, il a confirmé qu'un GT bilan est prévu (après la liste d'aptitude de C en B en mars) afin de faire un état des lieux à l'issue de ces deux CAP!!!

**F.O.-DGFiP** a regretté l'absence de cette réunion en amont, cela aurait probablement permis une meilleure approche et compréhension des règles du jeu au sein de bon nombre de départements.

Le Président a rappelé que des choix clairs avaient malgré tout été opérés.

Il a constaté que ces choix avaient effectivement généré une incidence sur le volume de candidatures surtout au sein d'une des ex-filière. Le mode de promotions a changé concernant la filière gestion publique (le système d'affectation sur les 8 zones géographiques disparaît). Les promus seront donc reclassés dans leur nouveau corps et grade au 01/09/2012 et participeront au mouvement de mutation national avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2012 avec les lauréats de l'examen professionnel, les inspecteurs stagiaires en sortie d'école.

Dixit le président, *c'est un « tour de chauffe » pour la filière gestion publique*. Le dispositif de mutations est plus contraignant, cela a certainement eu une incidence sur le nombre de candidats. Beaucoup d'agents attendent de voir l'aboutissement de cette 1 ère année.

Concernant les départements à faible nombre de candidats, ils ne doivent pas être exclus des promotions. L'exercice se fait dans la durée. La Direction Générale ne part pas de « zéro » cette année mais s'appuie sur l'existant.

Le Président a rappelé les conditions statuaires et a souligné que l'âge n'était plus un caractère discriminant (ni trop âgé, ni trop jeune).

<u>Très important</u> : il apparaît que certaines directions locales n'ont pas donné le nombre de potentialités. Leur volume aurait dû être obligatoirement annoncé lors de la tenue de la CAP locale.

Un sujet à revoir : la gestion de l'information. Il apparaît que des Organisations syndicales ont communiqué avant la CAP locale !...

Suite à la mise en place des DISI (ex CSI et ex-DIT, aux pratiques différentes), la Direction Générale a suivi ces dossiers de près. A priori, il ne semble pas avoir eu de dysfonctionnements particuliers et l'équilibre entre les deux filières semble respecté.

Avant d'aborder la liste 2012, **F.O.-DGFiP** a demandé que les agents des deux filières (à l'instar de ce qui existait en gestion publique) reçoivent systématiquement un message leur indiquant qu'ils sont éligibles à la plage d'appel statutaire.

#### Les chiffres :

## Plage d'appel statutaire :

24 292 agents remplissent les conditions dont 13 585 pour l'ex Filière Fiscale et 10 707 pour l'ex Gestion Publique (soit - 15,7 % par rapport à 2011).

### Appel de candidatures :

4 251 agents ont fait acte de candidature (1 992 en FF et 2 219 pour la GP) contre 5 038 en 2011 (soit - 15,6 % global réparti comme suit : + 8,70 % pour la FF et - 30,7 % pour la GP).

#### Potentialités :

Le volume s'établit, à **l'issue des débats, à 286** promotions pour les deux filières intégrant le réseau, les détachés, les DISI et les agents ne relevant pas de CAP locales.

Le taux de promotions ressort donc globalement à 6,72 % (286/4 251) à l'issue des travaux de la CAP nationale.

La délégation **F.O.-DGFiP** a émis un avis négatif sur le projet de l'Administration.

FO a rappelé cependant son attachement à la liste d'aptitude comme moyen de promotion statutaire.

Par ailleurs, FO revendique toujours la création d'un grade de fin de carrière pour tous les agents.

FO sera attentif et vigilant sur les critères d'âge pour les années à venir...

Le manque de visibilité de la part de l'administration a rendu les débats opaques et fermés !

FO a également dénoncé l'enveloppe fermée générant une grande frustration pour les agents classés « excellents » non retenus (interdisant l'augmentation du nombre de promotions par tout moyen statutaire) et a rappelé le poids des suppressions d'emplois au titre de l'année - 2 241 en 2012.

Le paritarisme est l'essence même du fonctionnement et du respect des statuts. À cet égard, FO a constaté l'absence d'explication des directions locales sur les classements opérés et ou le volume de promotions n'a pas été communiqué.

De plus, le rapport d'aptitude n'a pas été systématiquement remis aux candidats par ces mêmes directions locales comme le dispositif le prévoit !

FO a dénoncé également l'absence de groupe de travail en amont de la CAP nationale à l'issue des CAP locales afin qu'il y ait plus de fluidité dans les discussions tout au long de cette semaine.

# Déclaration liminaire de la délégation F.O.-DGFiP lors de la CAPN n<sup>9</sup>4 du 20 au 23 février 2012

#### Monsieur le Président

Aujourd'hui l'austérité acquiert une valeur constitutionnelle, l'emploi, les rémunérations, les conditions de travail sont de plus en plus des d'aiustement des variables politiques économiques. L'inscription dans le marbre de l'austérité ne peut que conduire à la récession, et pour ce qui concerne les Fonctionnaires d'État, à la destruction de leur statut. La « troïka » (Commission Européenne, Banque Centrale Européenne et Fonds Monétaire International) se montre de plus en plus exigeante pour mettre les salariés dont les fonctionnaires à genoux. À ce titre un projet de loi présenté en procédure accélérée soumis à l'assemblée nationale le 21 février 2012 vise à ratifier le traité MES (sur le mécanisme européen de stabilité). Pour Force Ouvrière. ce texte constitue un supplémentaire dans la surveillance des finances publiques des États par la troïka qui aura encore plus qu'avant, la possibilité d'imposer des plans d'austérité extrêmement douloureux pour les travailleurs. Dans un courrier adressé aux présidents de groupe de l'Assemblée nationale, le secrétaire général de la CGT Force ouvrière a précisé, qu'il apparaît nécessaire que ce texte ne soit pas voté.

F.O. combat l'austérité quelle soit de droite de gauche ou syndicale.

Pour les représentants du personnel **F.O.-DGFiP**, cette CAP nationale est, à plus d'un titre exceptionnelle. Les nouvelles règles de gestion de la DGFIP vont être expérimentées pour classer ensemble les candidats des deux filières, alors même que les conditions d'affectation sont encore différentes pour 2012. Une fois de plus, lorsqu'il s'agit de la mise en place concrète d'éléments de fusion des deux anciennes administrations, des incohérences résultent de la précipitation.

Mais une chose est certaine, contrairement à ce qu'avait promis le Directeur Général, l'harmonisation des règles de gestion par le haut n'a pas eu lieu.

F.O. est attaché à une égalité de traitement, assurée par les concours nationaux et une gestion des carrières sous le contrôle des CAP.

F.O. est également attaché à la liste d'aptitude comme moyen de promotion exceptionnel dont le statut prévoyait que le nombre de lauréats corresponde au sixième des reçus au concours.

Force est de constater, qu'en réalité, les modalités de sélection qui profilent les candidats permettent aux directions de s'exonérer de tout critère objectif.

Certaines directions locales se sont affranchies des directives nationales, en refusant de communiquer aux élus les potentialités de promotion, ou le classement des chefs de service qui ont été établis par ces derniers. D'autres directions encore, ont tenu compte « des critères d'âge » pour faire barrage à certains agents, et l'ont acté dans les procès-verbaux des CAP locales. Ceci est inacceptable, mais nous le développerons lors de la défense de nos dossiers.

Par ailleurs, des reculs sont constatés. Ainsi les directions locales n'avertissent plus les agents remplissant les conditions statutaires par lettre individuelle comme cela se faisait dans la filière gestion publique d'autant que cette année l'appel à candidatures est sorti le 28 juillet 2011!! (PBO J - 69 - 11°) ce qui peut être expliqué aussi que moins d'agents ont postulé pour 2012.

De plus, les conditions statutaires devenues plus restrictives ont écarté des agents qui, l'année dernière remplissaient les conditions liées à la durée de services effectifs.

Cette année, la prise en compte de la valeur professionnelle harmonisée passe de 3 à 5 ans.

Par ailleurs, l'exercice lié à la confection des listes, a démontré une fois encore que le paritarisme est vidé de sa substance. Or à F.O., nous sommes attachés au paritarisme qui constitue un pilier statutaire. Nous réaffirmons ici notre attachement indéfectible au statut de la fonction publique et également, au titre II pour ce qui nous concerne en qualité de fonctionnaires d'État.

Dès lors, nous vous demandons des éclaircissements sur les points mentionnés précédemment.

Par ailleurs, nous regrettons l'annulation du Groupe de Travail « liste d'aptitude » qui aurait dû mettre en exergue les difficultés liées à la

mise en place des CAPL de liste d'aptitude selon le système harmonisé;

En effet, nos sections nous ont fait part d'un nombre important de dysfonctionnements liés au manque d'information voire à la désinformation ou pire encore à une volonté des directions locales de ne pas satisfaire aux directives de la DGFIP.

Nous pourrions croire alors, que certaines directions aient volontairement profité des balbutiements d'un dispositif en rodage pour appliquer leurs propres règles.

En effet, certaines directions n'ont pas communiqué les potentialités de leur département aux représentants des personnels avant la CAP locale.

Le mode de détermination des potentialités présenté dans le rapport à la CAPN et retenu par la DG écarte certains départements de pouvoir bénéficier de potentialités.

Il existe trop de disparités entre les départements que nous avons du mal à expliquer et qui ne doivent pas rester sans justification : un exemple, 23 directions n'ont aucune potentialité. C'est un zéro pointé pour les 2 filières, cela laisserait-il penser qu'aucun agent n'est méritant dans ces directions!!

Nous avons souhaité dénoncer ces incidents regrettables devant vous aujourd'hui pour que vous fassiez en sorte que cela ne se reproduise plus.

Enfin, au sortir du groupe de travail du 15 février sur le dispositif de convergence « mutation » pour l'année 2013, nous réaffirmons notre position en faveur d'une affectation à la RAN (Résidence d'Affectation Nationale) et à la mission structure des cadres A de la filière gestion publique et ce, le plus rapidement possible.

La délégation **F.O.-DGFIP** s'est clairement prononcée pour un mouvement unifié dans lequel tous les inspecteurs FIP titulaires et stagiaires participeraient au même mouvement sur le critère de l'ancienneté administrative.

Pour **F.O.-DGFiP**, la revendication de la création de grades de fin de carrière est plus que jamais d'actualité.

Enfin, le volume des promotions paru au projet le 13 février comportant 272 promotions est bien en deçà des attentes des personnels.

Pour rappel, en 2012, ce sont 4 251 agents qui ont fait acte de candidature (1 992 pour l'ex filière fiscale et 2 219 pour l'ex filière Gestion publique). Ces agents attendaient de la part de l'administration un signe fort de reconnaissance.

BULLETIN D'ADHESION	NOM :	PRÉNOM :
	N°DGI ou N°AGORA : ADRESSE MÈL :	
	GRADE :	9
	AFFECTATION:déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)	
	= ".	[e